

2026 - 64

## ARRETE DU MAIRE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 123-6 du Code de l'Aide Sociale et des Familles,

Vu les articles R 123-11, R123-12 et R123-15 du Code de l'Aide Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026 fixant la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du Bouscat à douze membres et désignant en son sein les six délégués du Conseil Municipal,

Considérant qu'il appartient au Maire de désigner six membres non élus et parmi lesquels doivent obligatoirement figurer un représentant de l'U.D.A.F., d'une association départementale de retraités et personnes âgées, d'une association départementale de handicapés, d'une association oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

Vu les propositions de ces associations,

### ARRETE

**Article 1** : Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé comme suit :

Le Maire, Gwénaél LAMARQUE, Président

➤ 6 membres élus en son sein par le Conseil Municipal le 21 mars 2026:

Madame Bérengère DUPIN, Madame Mathilde PREZELIN-REYDIT, Madame Mathilde FERCHAUD, Monsieur Xavier DE JAVEL, Madame Johanna TURPEAU, Madame Tiana CASTELNEAU.

➤ 6 membres désignés par le Maire, par le présent arrêté :

◆ Au titre des associations familiales (sur proposition de l'U.D.A.F.) :

**Marie-Christine FALLEUR** (UDAF)

demeurant 19 rue Louise de VILMORIN- BRUGES

◆ Au titre des associations de retraités et des personnes âgées :

**Annick GIRET** (A.GIR Bridge)

demeurant : 2 rue Francis de PRESSENCÉ – LE BOUSCAT

- ♦ Au titre des associations des personnes en situation de handicap :  
**Emmanuelle DOURIEZ-NICOU** (*Psy'hope*)  
demeurant : 32 rue Pierre CORNEILLE – LE BOUSCAT
  
- ♦ Au titre des associations d'insertion et de lutte contre les exclusions :  
**Odile LECLAIRE** (*Association Bous'Sol*)  
demeurant : 146 avenue Georges Clémenceau – LE BOUSCAT
  
- ♦ Au titre de personnes qualifiées :  
  
**Françoise COSSECQ**  
demeurant : 20 Allée LABARTHE – LE BOUSCAT  
  
**Thierry SUTTER**  
demeurant : 1 rue COUDOL – LE BOUSCAT

L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Gironde,
- Monsieur le Trésorier Principal de Mérignac
- au Centre Communal d'Action Sociale
- aux membres désignés par le Maire

Fait au BOUSCAT, le 7/04/26

LE MAIRE



Gwénaél LAMARQUE